

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2021**

Le Conseil Municipal a procédé aux délibérations suivantes :

- Le tirage au sort annuel parmi les électeurs de la commune des 3 jurys d'assises pour 2022.
- Une modification budgétaire en recettes d'investissement :
 - o Chapitre 16 : Article 165 – Dépôts et cautionnements reçus + 1 500.00 €
 - o Chapitre 13 : Article 1323 – Subventions département – 1 500.00 €
- La vente d'un godet à l'entreprise Péan pour 600 €.
- L'achat de pancartes signalétique, à placer à différents endroits, chez Signalétique Vendômoise pour un montant de 9 778.80 € pose comprise.
- La vente du garage parcellé H0125 rue de l'Abbaye pour 1 200 €.
- La signature d'un bail commercial avec Mme MAGE pour le renouvellement de la location du bar/tabac Le Refuge de la Bray.
- L'acceptation du devis d'Artifi-ciel d'un montant de 2 900 € pour le feu d'artifice du 14 juillet 2021.
- La modification du règlement du lotissement de l'Orée qui est maintenant or périmètre des bâtiments de France.

Questions diverses.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Martine ROUSSEAU